

Le Conseil Municipal convoqué le 30 septembre 2019 s'est réuni le 7 octobre 2019 à 19H30.

**ORDRE DU JOUR :**

- Arrêt de projet PLU,
- Questions et informations diverses.

*L'an Deux mil dix-neuf, le 26 aout à 19 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Valéry BERTRAND, Maire.*

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de membres excusés : 05  
Nombre de membres votants : 13

Le précédent compte- rendu n'ayant pas été envoyé, n'est pas approuvé.

**Etaient présents :** MM. BERTRAND V., BEAUQUESNE L., CABON P., MONTARGON J-L., Mmes BLIVET A., BOULANGER V., MITHOUARD L., NIQUET L., BUSSERET I., ROBERT V.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Etaient absents et excusés :** M. MENARD., BROUTIN Y., SCHNEIDER M., PRADELS P., FAUTRAT G.

**Secrétaire de séance :** BLIVET A.

- Pouvoirs :**
- M. MENARD a donné procuration à M. BERTRAND.
  - Mme SCHNEIDER a donné procuration à Mme MITHOUARD.
  - M.PRADELS a donné procuration à Mme BUSSERET.

**2019-09-01 : Décision modificative n°2/ 2019 – BP Commune.**

**CONSIDERANT** Le manque de crédit au compte 202,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE** d'adopter les virements de crédits suivants :

Chapitre	Recette Dépense	Compte	Libellé	Montant
21	DI	21311	Hôtel de ville	- 2 660.00
20	DI	202	Frais de réalisations documents urbanisme et numérisations	+ 2 660.00

**2019-09-02: Approbation des modifications des statuts du SIE-ELY**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°DRCL-BICCL-2017328-0001 portant création du SIE ELY  
**Vu** la délibération DEL/2019/011 du Comité Syndical du SIE-ELY en date du 8/09/2019 approuvant les modifications des statuts du SIE-ELY,  
**Vu** le règlement technique modifié annexé à la présente délibération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** les modifications du règlement technique du SIE-ELY approuvés par le comité syndical du SIE-ELY le 18/09/2019 et applicables à partir du 01/01/2020.

**2019-09-03 : Approbation des modifications du règlement technique du SIE-ELY.**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'instruction comptable M14,  
**Vu** l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le règlement technique approuvé le 11/09/2018 par délibération n°2018/0035 du comité syndical du SIE-ELY,  
**Vu** la délibération DEL/2019/011 du Comité Syndical du SIE-ELY en date du 18/09/2019 approuvant les modifications des statuts du SIE-ELY,  
**Vu** le règlement technique modifié annexé à la présente délibération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à**

**ADOpte** les modifications du règlement technique du SIE-ELY approuvés par le comité syndical du SIE-ELY le 18/09/2019 et applicables à partir du 01/01/2020.

**2019-09-04 : Autorisation d'ester en justice.**

**Vu** le litige opposant la SCEA Ferme d'Olivet à la commune de Gressey,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Versailles dans le litige opposant la SCEA Ferme d'Olivet à la commune de Gressey - requête n° 1907155- 4

**2019-09-05 : Autorisation de signature du Maire pour l'établissement des dossiers CNRACL par le CIG.**

**Considérant** le départ à la retraite au 01/01/2020 d'un agent technique,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CIG (Centre Interdépartementale de Gestion)

**2019-09-06 : Adhésion Ingénierie Départementale.**

**Vu** l'article L05511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ;

**Vu** la délibération du Conseil Générale des Yvelines en date du 23 mai 2014 portant création de l'Agence d'Ingénierie Départementale ;

**Vu** les statuts de l'Agence d'Ingénierie départementale adoptés le 11 juillet 2014 par le Conseil Général, notamment son article 5 qui stipule : « Toute Commune, Tout Etablissement Public Intercommunal ou Mixte du Département peut demander son adhésion à l'Agence » ;

**Considérant** que cet établissement public est cogéré par le Conseil Départemental et les maires des Yvelines et que le siège de cette agence est située au 14 place Félix Faure à Rambouillet ;

Après avoir donné lecture des statuts de l'Agence d'Ingénierie Départementale, et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale et d'en approuver ses statuts joints en annexe.

**2019-06-07 : Régisseur suppléant.**

**Vu** l'arrêté de nomination de régisseur de BLIN Karine en date du 20/07/2017 avec pour suppléant Monsieur BERTRAND Valéry, mairie de la commune

**Vu** l'illégalité de cet arrêté ;

**Considérant** qu'un suppléant est nécessaire pour les régies

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** que Madame ROBERT Vanessa sera suppléante.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

♦ **Cimetière – Jardin du souvenir :**

Suite au devis reçu concernant le jardin du souvenir, il est décidé que les plaques d'identification seront mises sur un grès.

♦ **Triennal 2016-2019:**

Monsieur le Maire indique que la commune peut encore bénéficier du programme triennal 2016-2019, les travaux inclus dans ce programme seront :

- la mise en place de lampadaires Rue de la Croix Moulin
- L'enfouissement des réseaux Rue de la Croix Saint Pierre
- La remise en eaux du lavoir.

♦ **Panneaux de rues :**

Suite à un rendez-vous entre Monsieur le Maire et Monsieur Chauvin Pierre, président de l'association AGH, et le recensement des plaques de rues abimées et/ou manquantes, il est décidé de changer certains panneaux de rues et d'en ajouter éventuellement.

Les sentes seront aussi munies de plaques. Le financement est prévu par l'association AGH, la commune complètera si nécessaire.

♦ **Commémoration :**

Une cérémonie de commémoration aura lieu le samedi 16 novembre 2019, aux monuments aux morts, afin d'y célébrer le 75<sup>ème</sup> anniversaire du décès de DAVID Claude. Cette cérémonie sera organisée par Monsieur SCHNEIDER Jacques.

♦ **Restauration scolaire :**

Un four dédié uniquement à la restauration scolaire a été acheté. Il sera rangé chaque fin de semaine et ne sera pas utilisable lors de location des particuliers de la salle des fêtes.

♦ **Horaires restaurant :**

Mme ROBERT demande si les horaires du restaurant sont réglementés, elle a constaté qu'il y avait eu du bruit tardivement lors d'une privatisation.

♦ **Restaurant :**

Monsieur le maire précise que suite à un rendez-vous avec la gérante, elle lui a suggéré la mise en place d'une pergola en bois. Le Conseil Municipal suggère plutôt une structure plus en harmonie avec la façade du restaurant.

♦ **Eclairage public :**

Il a été constaté que plusieurs lampadaires ne fonctionnent plus. Monsieur le Maire fera le tour de la commune afin de recenser les réparations à prévoir. La demande de dépannage sera ensuite envoyée à la SICAE ELY.

♦ **Travaux route de la Mare :**

La mise en place d'un nouveau transformateur, route de la mare, a repris.  
Les travaux doivent se terminer vers le 21 octobre 2019.

Fin de la séance publique à 21h15.

Reprise de la séance à huis clos à 21h20, afin d'évoquer les élections municipales de 2020.

Fin de la séance à huis clos 21h35.